

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

**L'approche écosystémique de la gestion
de l'eau par bassin versant**

par

Geneviève Vallières

pour

Le Comité de bassin de la rivière Fouquette

22 septembre 1999

L'approche écosystémique de la gestion de l'eau par bassin versant

Présentation de l'organisme

Le Comité de bassin de la rivière Fouquette est un organisme à but non lucratif formé en 1996 à la suite de demandes d'implantation de projets de porcheries sur lisier à l'intérieur du bassin. Ces événements ont entraîné une prise de conscience de la population face à la mauvaise qualité de l'eau de la rivière Fouquette et des impacts possibles sur la frayère à éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*). Notre comité multipartite est composé de délégués de la municipalité régionale de comté, des municipalités concernées, du Conseil régionale de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Côte-du-Sud, de citoyens et de personnes sensibilisées ainsi que de représentants du gouvernement (Faune et Parc Québec, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Ministère de l'Environnement). Le bassin de la rivière Fouquette se situe dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Kamouraska et s'étend sur une superficie de près de 70 km².

Nous œuvrons dans le but de restaurer et préserver, par une gestion intégrée du bassin versant, la ressource hydrique et la qualité des écosystèmes et des habitats fauniques, particulièrement la frayère de l'éperlan arc-en-ciel. De plus, nous désirons favoriser et maintenir la biodiversité de la faune et de la flore aquatique de la rivière Fouquette, de ses affluents et de ses bandes riveraines. Enfin, la promotion du développement durable pour tous les secteurs concernés à l'intérieur du bassin et le développement d'objectifs à atteindre en fonction d'enjeux locaux quant à la restauration et la mise en valeur de la rivière Fouquette sont également des mandats que nous nous sommes fixés.

Tableau 1. Principaux objectifs du Comité de bassin de la rivière Fouquette et les raisons qui les justifient.

Objectifs	Raisons
Faire le suivi de la qualité de l'eau	L'eau est la base de l'écosystème aquatique, les paramètres physico-chimiques de l'eau sont de bons indicateurs de l'état de santé du milieu.
Préserver, protéger et restaurer le milieu	Le maintien d'un écosystème perturbé par les activités humaines nécessite des actions en faveur de la conservation et de l'amélioration de la qualité du milieu
Développer le partenariat entre divers individus, organismes publics et/ou privés en lien avec la rivière	La gestion selon l'approche écosystémique nécessite la participation de tous les membres d'une collectivité. Développer le partenariat, c'est une façon d'y arriver
Favoriser un développement durable de la ressource hydrique	Poser des actions de restauration et de conservation afin que la ressource reste viable à long terme
Éduquer, conscientiser et communiquer	Une collectivité bien informée peut davantage comprendre l'importance du milieu aquatique et les dangers de contamination issus des pratiques municipales, industrielles et agricoles; elle devient alors plus portée à participer à sa préservation.
Développer les connaissances	La gestion d'un écosystème nécessite beaucoup de connaissances : plus les connaissances sont approfondies, plus la gestion est efficace
Favoriser le développement d'activités récro-touristiques sur ou en bordure de la rivière	De telles activités permettent la valorisation de la ressource hydrique et de son importance et favorise son respect

L'importance de la rivière Fouquette

La rivière Fouquette est un cours d'eau très affecté par la pollution. Le milieu se dégrade en raison de l'apport de nombreux contaminants, dont le phosphore, l'azote ammoniacal et les matières en suspension, provenant de tous les secteurs d'activités. Les débits extrêmes, c'est-à-dire des crus et des étiages plus élevés, amplifient les problèmes de la pollution du cours d'eau. La diminution de la qualité de l'eau est d'autant plus inquiétante que la rivière Fouquette possède une des dernières frayères à éperlan arc-en-ciel de la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent. La mauvaise qualité de l'eau de la rivière amène une détérioration de l'habitat de l'éperlan pouvant à tout moment entraîner la désertion de la rivière de cette espèce.

En raison de la disparition de plusieurs frayères dont la qualité de l'eau s'est dégradée, la population d'éperlans arc-en-ciel de la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable (Giroux, 1997). Actuellement, la rivière Fouquette est la seconde frayère en importance (Pettigrew et Verreault, 1999) sur la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent. Malheureusement, pour plusieurs paramètres physico-chimiques, la qualité de son eau se compare à celle de la rivière Boyer qui a abrité jadis la plus importante frayère à éperlan arc-en-ciel (Guy Verreault, comm.pers.). Les principales sources de polluants proviennent de la station d'épuration des eaux usées de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska (80%) et de diverses sources ponctuelles ou diffuses (20%) dont notamment les activités agricoles omniprésentes à l'intérieur du bassin et l'exploitation de tourbières (Guy Verreault, comm.pers.; Ministère de l'Environnement et de la Faune, 1997). La qualité de l'eau de la rivière est considérée à la limite de tolérance pour la reproduction de l'éperlan (Guy Verreault, comm.pers.). La gestion de l'eau de la rivière Fouquette est donc essentielle pour la sauvegarde de cette espèce.

Préoccupation du Comité face à la problématique particulière de la rivière Fouquette

Un de nos principaux mandats est d'améliorer et de conserver une qualité d'eau adéquate afin d'assurer la reproduction de l'éperlan arc-en-ciel. Nous considérons qu'une réduction substantielle des émissions de contaminants, et particulièrement des apports en phosphore, permettrait de rétablir des conditions plus favorables à la reproduction de l'éperlan. La réduction des apports de contaminants permettra aussi d'assurer aux autres usagers, une ressource hydrique de bonne qualité.

Pour cela, nous devons trouver des fonds afin d'entreprendre des projets d'action dans le but de résoudre diverses problématiques concernant la pollution et la dégradation de l'écosystème du bassin versant. De plus, l'embauche d'une personne pour assurer la permanence et le suivi des dossiers est nécessaire afin d'assurer le maintien et le développement à long terme de notre comité. Le financement reste donc un des éléments clé pour notre comité autant pour notre propre survie que pour le parachèvement de nos activités.

Opinion et recommandations du Comité

1. La gestion intégrée par bassin versant

Nous croyons que l'approche écosystémique par bassin versant constitue un excellent modèle de référence en matière d'intervention sur la qualité de l'eau et qu'elle pourrait être un outil profitable à la gestion de la ressource hydrique au Québec. D'après notre expérience, l'approche écosystémique, en considérant le système comme un ensemble d'éléments interdépendants, favorise une gestion globale de la ressource. Ce mode de gestion permet d'éviter l'apparition d'effets indésirables causés par la gestion à la pièce, de comprendre les effets cumulatifs de la pollution et d'anticiper au lieu de corriger.

De plus, l'approche écosystémique par bassin versant, ayant une unité géographique basée sur l'eau et ses déplacements, est un outil très appropriée pour la gestion de la ressource hydrique. Cette approche est globalisante et intègre les nombreux utilisateurs de cette ressource, ce qui permet une plus grande efficacité de la gestion par la définition des besoins, des disponibilités, des interactions et des limites de l'écosystème.

Pour gérer efficacement la ressource selon l'approche écosystémique par bassin versant, nous croyons que la présence de comités de bassin est essentielle. Effectivement, de tels comités permettent de mettre en évidence les problématiques en travaillant au niveau local et d'élaborer des pistes de solution, tout en permettant la «prise en charge par le milieu de la gestion de cette ressource» (Trépanier, 1999). La participation de la collectivité à la gérance de l'eau peut se faire de différentes manières. Cependant, nous considérons que la collaboration et la concertation, que favorisent les comités de bassin, est encore le moyen le plus prometteur de faire de l'eau une richesse durable pour tous ses utilisateurs.

Pour maximiser l'implication de tous les intervenants du milieu et favoriser cet esprit de concertation, nous avons cru nécessaire, lors de la formation de notre comité, d'inclure un représentant de chacun des secteurs d'activités de notre collectivité. Ainsi, ces représentants

peuvent coopérer à la gestion de l'eau, exprimer leurs besoins face à cette ressource et contribuer à trouver des solutions en vue de maintenir une eau de qualité. Malgré les divergences d'opinion que suscitent le dialogue entre plusieurs intervenants du milieu, nous estimons que la gestion d'un bassin à usages multiples nécessite, pour être efficace, un comité multipartite.

Notre expérience nous a permis de relever certains bénéfices qu'apporte une équipe multipartite. D'une part la diversité des membres permet que chacun puisse exprimer ses besoins et ses opinions, d'autre part cela permet d'avoir une expertise dans plusieurs domaines (Tableau 2). Nous collaborons afin que les besoins collectifs outrepassent les besoins individuels des membres et que les décisions soient prises pour le bien-être global des communautés du bassin. En fait, la diversité des gens qui composent un comité ou un organisme est à la fois une richesse de connaissances et d'expertises et une nécessité pour le développement durable de la ressource.

Les avantages de la gestion selon l'approche écosystémique par bassin versant et sa mise en pratique par un comité de bassin sont nombreux. Suite à cela, nous croyons que le Québec devrait adopter l'approche écosystémique par bassin versant comme outil de gestion de l'eau. Le gouvernement devrait également favoriser le développement et le soutien des comités à l'intérieur de ces bassins afin d'assurer la gestion durable de notre ressource.

Tableau 2. Quelques fonctions des différents organismes siégeant sur le Comité de bassin de la rivière Fouquette.

Organisme	Mandats	Réalisations
Représentants des citoyen(ne)s	Représenter les intérêt des citoyen(ne)s face à la qualité de l'eau, de l'air et du sol; suggérer des solutions aux problématiques du bassin	Suivre les travaux effectués par le comité; faire des pressions pour défendre la frayère à éperlan et l'environnement
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE)	Sensibiliser le public; favoriser la mise en valeur des cours d'eau et le développement durable de la ressource; développer des projets soutenant la protection de la frayère à éperlan arc-en-ciel et de l'environnement; soutenir et sensibiliser les citoyens	Réaliser des activités de sensibilisation auprès du public; faire le suivi de la qualité de l'eau; réaliser une caractérisation du milieu et des études environnementales
Faune et Parcs Québec (FAPAQ)	Supporter le comité et coordonner ses activités; réaliser des inventaires fauniques; assurer le suivi de la reproduction de l'éperlan arc-en-ciel; élaborer le plan directeur de conservation et de gestion des ressources du bassin	Réaliser le suivi de la reproduction de la population d'éperlans; assurer le support au comité en assurant les activités de secrétariat, de recherche et d'animation
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	Sensibiliser les producteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement; faire l'inventaire des cultures et des unités animales à l'intérieur du bassin versant	Réaliser un portrait agricole et une analyse de la gestion des fermes et des minéraux à l'intérieur du bassin; faire le suivi des projets d'aménagement et des structures d'entreposage des fumiers; supporter financièrement et techniquement les producteurs afin de protéger les ressources
Ministère de l'Environnement (MENV)	Réaliser des inventaires de conformité environnementale; faire le suivi des normes environnementales; faire le suivi de la qualité de l'eau; sensibiliser les industries, les municipalités et les producteurs à des pratiques respectueuses de l'environnement; concertation avec l'UPA, MAPAQ, etc.	Mise à jour des inventaires de conformité environnementale; tenir des rencontres d'informations avec les usagers du bassin versant; faire des suivis de la qualité de l'eau
Municipalité régionale de comté (MRC)	La MRC a la juridiction sur la rivière Fouquette; voir au bon écoulement des eaux de la rivière ainsi qu'à son entretien et à son nettoyage	Démarches entreprises afin de préparer un projet de nettoyage et de creusage de la rivière
Municipalités	Améliorer la qualité de l'eau de rejet de l'usine de traitement des eaux de la municipalité de St-Alexandre; faire l'inventaire des installations septiques des habitations hors du réseau d'égout urbain	Démarches entreprises afin d'améliorer le système de traitement des eaux usées de la municipalité de St-Alexandre
Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Côte-du-Sud (UPA)	Sensibiliser ses membres aux pratiques respectueuses de l'environnement; promouvoir les programmes favorisant ces pratiques	Sensibiliser et informer les producteurs sur les objectifs à atteindre pour assurer la conservation de la ressource hydrique; informer et sensibiliser les producteurs aux bonnes pratiques agricoles et aux structures d'entreposage des fumiers en collaboration avec le MAPAQ et le MEQ

2. L'autonomie du Comité de bassin de la rivière Fouquette

Malgré que nous suggérions au gouvernement de favoriser le développement et le maintien des comités de bassin, il nous semble tout aussi important de conserver notre autonomie de fonctionnement. Effectivement, des comités décentralisés et indépendants permettent :

- ⇒ une gestion centrée sur les problématiques locales;
- ⇒ un mode de gestion adapté à la dynamique des organismes;
- ⇒ la responsabilisation de la population face à la gestion de la ressource et le développement d'un sentiment d'appartenance au comité.

Actuellement notre comité fonctionne, dans son ensemble, comme beaucoup d'autres petits comités de rivière ou de bassin (Réseau d'Or (a,b,c) 1999; MacKinnon, comm.pers.; Fore River Watershed Association, 1997). Le comité de bassin de la rivière Fouquette n'est constitué que d'un seul comité décisionnel (le conseil administratif) et le nombre de sièges à ce conseil est assez restreint, soit 9 sièges. Comme beaucoup d'organisations semblables, les membres du comité apprécient la dynamique d'une petite organisation, le sentiment d'appartenance des membres et la rapidité à prendre des décisions ou à voir des résultats dans le milieu suite aux interventions (Vadnais Lake Area Water Management Organization, 1999; Cohen-FWE, 1999). Les décisions se prennent au sein de notre unique comité et nous soutenons davantage la prise de décisions par consensus que par acceptation de la majorité afin d'assurer la dynamique et l'harmonie dans le comité et la communauté. Étant donné la petite taille de notre bassin versant, les effets d'une décision se font sentir par tous les individus de la collectivité. Notre mode de fonctionnement nous semble bien adapté au milieu et nous tenons à conserver ces particularités qui font sa réussite.

L'autonomie de notre comité nous permettrait d'agir auprès du gouvernement et de la population comme organisme consultatif. Toutefois, il semblerait profitable pour le gouvernement que nous puissions jouer un plus grand rôle consultatif auprès de la population et des instances publiques. L'avis du comité sur des problématiques environnementales concernant le bassin ou sur des propositions de projet à l'intérieur du territoire pourrait faire économiser du temps et de l'argent lors de l'analyse de dossiers de projets pouvant aller à l'encontre des objectifs du comité. Notre

comité multipartite représentant plusieurs secteurs d'activité à l'intérieur du bassin versant, nous pouvons informer les représentants ministériels sur les orientations et les opinions qu'ont en général les usagers de la ressource.

3. Le financement à court et à long terme

Le financement d'un organisme de rivière est un aspect important pour sa survie et pour son développement. Il est nécessaire autant pour l'élaboration de projets d'intervention que pour le maintien des structures. Il existe beaucoup de moyens de financement, mais peu sont garantis d'une année à l'autre. Les sources de financement du Comité de bassin de la rivière Fouquette sont :

- ❖ la cotisation des membres
- ❖ les subventions
- ❖ le financement du gouvernement et des autres organismes siégeant au comité

Dans le présent cas, le financement du gouvernement et des autres organismes siégeant au comité consiste à une assistance technique (analyse d'eau, inventaire, etc.) et au prêt de ressources humaines qui participent aux rencontres du comité et qui effectuent un suivi.

Étant donné la petite taille du bassin versant, le nombre de membres pouvant adhérer au comité de bassin et ainsi fournir un revenu à ce dernier, est assez restreint. Pour assurer notre financement, il faut donc penser, en plus de la cotisation des membres et des subventions, à de nouveaux moyens.

Nous croyons que l'implication des intervenants du milieu, autant pour le financement que pour leur participation à l'intérieur du comité, est suffisamment élevée. Le peu de ressources dont dispose notre comité et plus particulièrement certains organismes qui y siègent nous permet de croire qu'une plus grande sollicitation de leur part ne ferait qu'essouffler les ressources actuelles. C'est pourquoi nous pensons qu'un «soutien actif et constant de la part du gouvernement est

requis pour améliorer les chances de réussite de la démarche» (Lajoie, 1999). D'après nous, ce soutien devrait être équivalent à celui des instances locales et de la population. Cela inclut le maintien du prêt de personnel et d'assistance technique ainsi qu'un financement direct. Le financement d'un comité de bassin comme le nôtre apporte des avantages non négligeables au gouvernement et l'argent investi peut être rapidement récupéré. En l'occurrence, le droit de regard par les organismes de bassin sur les projets ayant un impact sur le milieu hydrique permet d'harmoniser les actions et d'éviter les conflits d'utilisation du territoire. De plus, la consultation du comité peut entraîner des propositions de mesures de mitigation pour rendre les projets plus acceptables.

Les bénéfices que retire la population québécoise du maintien de la frayère à éperlan arc-en-ciel de la rivière Fouquette sont importants, autant d'un point de vue écologique qu'économique (poissons fourrage plus nombreux, captures commerciales et sportives de l'éperlan, etc.). Sans la présence du comité de bassin de la rivière Fouquette, le dossier de la frayère à éperlan ne se serait pas développé aussi rapidement et le processus d'amendement de la rivière Fouquette ne serait toujours pas enclenché. Il nous semble donc légitime qu'une partie de notre financement provienne des personnes qui profitent des retombées de nos efforts. Nous pensons donc qu'il est fort équitable de demander la participation du gouvernement dans le financement de notre comité.

Une source de financement complémentaire pourrait être envisagée, soit la remise de l'argent issu des amendes liées à la pollution de la ressource hydrique aux organismes de bassin. À titre de renseignement, le montant global des amendes payées pour ce genre d'infractions au Bas Saint-Laurent représente plus de 25 000 \$ annuellement, selon les données issues des cinq dernières années (Ministère de l'environnement du Québec et Faune et Parcs Québec, comm.pers.). De plus, si on considère que chaque dollar investi par un organisme de bassin peut être multiplié par deux ou trois lors du financement conjoint d'une activité, il devient alors intéressant d'analyser cette alternative. Ce moyen de financement peu traditionnel est déjà favorisé dans d'autres secteurs tel que le milieu de la conservation. Effectivement, la magistrature québécoise favorise de plus en plus le versement des amendes liées au braconnage à des organismes tel que la Fondation de la faune.

4. La sensibilisation de tous les intervenants

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la participation de tous les intervenants du milieu à la gestion de la ressource hydrique est primordiale. En effet, la population, c'est-à-dire les citoyens ainsi que les instances privées et publiques, est un grand consommateur et usager de l'eau, elle interfère donc beaucoup avec l'équilibre de la ressource. Si l'on considère «que ce sont les interactions des êtres humains avec l'écosystème qui doivent être gérées et non pas les écosystèmes eux-mêmes» (Environnement Canada, 1996), il devient nécessaire d'impliquer tous les intervenants du milieu afin que des changements de comportement s'opèrent pour ainsi permettre le développement durable de l'eau. Ce pourquoi il est préférable qu'ils soient intéressés et sensibilisés à la problématique de la gestion de l'eau pour que ces changements de comportements se fassent consciemment et de manière permanente. De plus, l'information et la sensibilisation entraînent souvent la collectivité à se responsabiliser et à s'impliquer dans la protection de la ressource hydrique. Un tel effet conduit ainsi à la pleine réalisation de la gestion intégrée de l'eau puisqu'elle permet la participation de tous les intervenants du milieu.

5. Le suivi des dossiers environnementaux

L'approche de notre comité face aux contrevenants de la réglementation environnementale a été, jusqu'à présent, davantage axée sur la discussion et la participation volontaire de ces acteurs à l'amélioration de la qualité de l'eau que sur la méthode dite coercitive. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant ont été mitigés et il semble que le gouvernement aurait avantage à réaliser le suivi des dossiers environnementaux de façon plus serrée et qu'il applique les sanctions prévues envers les contrevenants qui persistent à ne pas se conformer à la réglementation.

Conclusion

L'approche écosystémique par bassin versant apporte présentement une solution à la gestion intégrée de la ressource hydrique. Par contre, elle nécessite également une volonté de la part du gouvernement de favoriser la prise en charge par la population de la gestion de la ressource. Cette prise en charge débute par l'information et la sensibilisation et est nécessaire afin d'obtenir un véritable développement durable de la ressource. Les comités de bassin sont une manière d'assurer la gestion au niveau local et devraient être encouragés puisqu'ils soutiennent la gestion intégrée. Ces organisations devraient conserver leur autonomie et leur indépendance afin d'affermir au sein des collectivités un sentiment d'appartenance et un désir de responsabilisation mais aussi afin de maintenir la qualité de ces organismes et leur dynamisme.

Pour cela, les comités auront besoin d'une implication financière plus grande de la part du gouvernement. Ce financement pourrait venir en partie par le prêt de personnel, d'assistance technique et par la rétribution des amendes liées à la pollution de l'eau aux organismes faisant la protection et la restauration des milieux aquatiques.

Finalement, le gouvernement devrait se montrer plus rigoureux face aux contrevenants qui persistent à ne pas respecter les lois et règlements en matière environnementale. Les sanctions sont parfois nécessaires afin d'assurer la protection des milieux aquatiques.

Bibliographie

Cohen-FWE, R. (13 août 1999). Foward : Need more informations. *Need more informations* [Cohen-FWE, R. fait suivre courrier électronique à Vallières, G., 3 août 1999]

Environnement Canada. 1996. L'approche écosystémique : au-delà de la rhétorique.

Environnement Canada. Groupe de travail sur l'approche écosystémique et la science des écosystèmes. 23 pages.

Fore River Watershed Association. Novembre 1997. River Notes (vol. 1 Issus 1)

Giroux, M. 1997. Rapport sur la situation de l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) anadrome du sud de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent au Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. 52 pages.

Ministère de l'Environnement et de la Faune, 1997. Connaissances environnementales du bassin versant de la rivière Fouquette. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent. 3 pages.

Pettigrew, P. et Verreault, G. 1999. Suivi de la reproduction de l'éperlan arc-en-ciel(*Osmerus mordax*) de la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent en 1998. Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune. Faune et Parcs Québec, Direction régionales du Bas-Saint-Laurent. 21 pages.

Potvin, R.1997. Gestion de la fertilisation organique et minérale par bassin : Projet de restauration et de mise en valeur de la rivière Fouquette. Volet Agricole. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Colloque régional en gestion agro-environnementale. 7 pages.

Réseau d'OR (a). (page consultée le 02 août 1999). *Rivière Vivante*, [En ligne]. Adresse URL : http://www.reseau-dor.qc.ca/_private/riv-vivante.html

Réseau d'OR (b). (page consultée le 02 août 1999). C.A.P.S.A. (*Corporation d'aménagement et de protection de la Rivière Sainte-Anne*, [En ligne]. Adresse URL : http://www.reseau-dor.qc.ca/_private/capsa.html

Réseau d'OR (c). (page consultée le 02 août 1999). C.A.R.A. (*Corporation de l'aménagement de la Rivière l'Assomption*, [En ligne]. Adresse URL : http://www.reseau-dor.qc.ca/_private/cara.html

Vadnais Lake Area Water Management Organization (VLAWMO). (page consultée le 26 juillet 1999). *General Information*, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.vlawmo.org/general.htm>